12 mars 2026

Cour de cassation

Pourvoi n° 25-18.407

Première présidence (Ordonnance)

ECLI:FR:CCASS:2026:OR60305

Texte de la **décision**

Motivation

COUR DE CASSATION
Première présidence

Odesi

Pourvoi n°
: Z 25-18.407

Demandeur(s)
: M. [A]

Avocat(s)
: Me [H]

Défendeur(s)
: la société BNP Paribas

Avocat(s)
: la SCP Rocheteau, Uzan-Sarano et Goulet

Ordonnance
: 60305

ORDONNANCE DE DÉSISTEMENT

M. Éloi Buat-Ménard, conseiller référendaire, délégué par le premier président de la Cour de cassation, a rendu la présente ordonnance.

M. [X] [A], domicilié [Adresse 1], a formé un pourvoi le 19 août 2025 contre l'arrêt rendu
le 7 mai 2025 par la cour d'appel de Paris (pôle 5, chambre 6), dans le litige l'opposant à la société BNP Paribas, dont le siège est [Adresse 2].

Par acte déposé au greffe de la Cour de cassation le 11 décembre 2025, Me [H], agissant au nom de M. [X] [A], a déclaré se désister du pourvoi.

En application de l'article 1026 du code de procédure civile, il y a lieu dès lors de donner acte à M. [X] [A] de son désistement.

Dispositif

EN CONSÉQUENCE, le conseiller référendaire délégué,

Constate le désistement du pourvoi.

Fait à Paris, le 12 mars 2026

Décision **attaquée**

Cour d'appel de paris i6
7 mai 2025 (n°23/05632)

VOIR LA DÉCISION

Les **dates clés**

- Cour de cassation ORDO 12-03-2026
- Cour d'appel de Paris I6 07-05-2025